

LES AXES DU PLAN D'ACTION

AXE 1

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE EXEMPLAIRE PAR L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Objectif : faire en sorte que l'action de l'État et du Département respecte pleinement les objectifs de protection de l'eau.

9 ACTIONS SONT À DÉCLINER :

- **Pour les touristes : sensibilisation des touristes par les professionnels du secteur aux éco-gestes** (promouvoir les bonnes pratiques à travers le Livre Blanc du Tourisme de l'Ain auprès des hébergeurs et professionnels)
 - Pilote : Département (direction Ain Tourisme) ;
 - Calendrier : dès 2023.
- **Pour les bâtiments : mise en place de mesures d'économie d'eau** (sensibilisation par l'affichage des consommations en eau...). Cette proposition complète les actions déjà menées par les acteurs publics.
 - Pilote : État (gestion bâtementaire du SGCD) et Département (service bâtiment) ;
 - Calendrier : dès 2023.
- **Pour mobiliser le grand public : lancement d'« un trophée des idées innovantes » fin 2023** via un appel à candidature ;
 - Pilote : Département (direction de la communication) ;
 - Calendrier : fin 2023.
- **Pour valoriser les eaux non conventionnelles : étude de faisabilité d'un dispositif de traitement des eaux résiduaires** sur le site du Parc des oiseaux ;
 - Pilote : Département (Parc des oiseaux et Ain Tourisme).
- **Pour valoriser les eaux non conventionnelles : organisation d'une journée sur les aménagements urbains pour la gestion des eaux pluviales.** Cette mesure complète l'atelier organisé par le Cnftpt avec le Département sur la récupération des eaux pluviales dans les cours de collège ;
 - Pilote : État (Direction Départementale des Territoires) ;
 - Calendrier : dès 2023.
- **Pour sensibiliser le grand public à la sobriété des usages : vulgarisation des arrêtés « sécheresse » pour les rendre plus accessibles.** Développement d'une communication positive et pédagogique ;
 - Pilotes : État (Direction Départementale des Territoires), avec une association des chambres consulaires et du Département (direction de la communication) ;
 - Calendrier : avril 2024.

- **Pour inciter le grand public à la sobriété et fédérer les acteurs de l'eau : organisation d'une journée « eau raisonnée ».** Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2024, avec lancement d'un défi.
 - Pilotes : Département (direction de la communication) et État (bureau de la communication interministérielle) ;
 - Calendrier : 22 mars 2024.
- **Pour inciter les collectivités à accélérer les mesures de préservation de l'eau : conditionnement des aides accordées aux projets d'aménagement des collectivités selon le respect de critères de préservation de l'eau.** Par exemple, encourager les collectivités à utiliser les eaux traitées pour arroser les espaces verts ;
 - Pilotes : Département et État en association avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée ;
 - Calendrier : moyen terme.
- **Pour renforcer la collaboration et porter de manière commune les enjeux de sobriété de l'eau : stand commun État / Département « EAU » lors du salon des maires 2023**
 - Pilotes : État (bureau de la communication interministérielle) et Département (direction de la communication), en lien avec l'association des maires de France de l'Ain et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée ;
 - Calendrier : 13 octobre 2023.

